

peu d'assurance et plus que ces soldatz faisant conscience de se précipiter, aiant le moien de sortir par les portes de la ville, requis lesd. Dames luy faire ceste faveur (à l'honneur du Seigneur) de luy donner acte receu par notaire comme partie de ses soldatz l'ayant abandonné, il se retireroit plus honorablement qu'ilz n'avoient fait. Luy fut l'acte octroïé par icelles, et expédié par le notaire du XXX^e aoust 1562, signé Fay, présens à ce Aymé Baude, Jehan Bastie et Martin Morin ; et sont les qualitez dud. capitaine noble Pierre de Chasteluz, seigneur dud. lieu, l'un des capitaines députés en l'Église réformée, selon la parole de Dieu.

Ainsi, Mons^r le Capitaine, bien aise de son acte expédié, rendit les clefz de lad. ville aux femmes et se retira au galop, laissant en charge à la plus apparente d'icelles Madame de Clérimbert (1) les arquebuzes à croc et quelques autres plus grosses pièces qu'il avoit (comme dict est) de Lyon fait conduire aud. lieu avec plusieurs munitions.

Ainsi voulut la divine providence démonstrer comme la force et prudence mondaine est par luy avec bien petitz moyens abattue, comme aussi par sa grâce, il a confondu les conseilz et desseings et si grandz forces préparées par les sectaires ausquelz sembloit par tout jugement humain estre impossible résister, abouir en ce Royaume tout à un coup la Religion sacrée et l'autorité Royale.

La nuict suivante de cette glorieuse conquête se présenta devant lad. ville le capitaine Montferrier avec sept ou huict vingtz chevaulx et trois ou quatre compaignies de

(1) Clémence Bastier, veuve de Jean de Riverie, 4^e du nom, mort en 1552. Elle avait quatre enfans mineurs : Jean, Jacob, Sybille et Pernette.